

Assemblées OMPI 2023
Déclaration générale de la Suisse (point 5 à l'ordre du jour)

Madame la Présidente,

- La Suisse soutient la déclaration faite au nom du Groupe B et souhaiterait en complément mettre l'accent sur les trois points suivants :
 - Premièrement, la Suisse salue le rapport rédigé par le Secrétariat concernant l'Assistance et l'appui au secteur de l'innovation et de la créativité et au système de la propriété intellectuelle de l'Ukraine. L'assistance technique faisant partie intégrante des activités de l'OMPI, la Suisse, en tant que pays hôte de l'OMPI, soutient le Secrétariat dans ses efforts d'adresser les défis identifiés dans ce rapport à court, moyen, et à long terme.
 - Deuxièmement, le bon fonctionnement et l'attractivité de tous les systèmes d'enregistrement de l'OMPI pour ses utilisateurs restent une priorité majeure pour la Suisse. Nous nous réjouissons de poursuivre les discussions concernant l'intelligence artificielle au sein du Comité permanent du droit des brevets ainsi qu'au Dialogue de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et l'intelligence artificielle. En effet, ces échanges nous paraissent être essentiels afin de mieux comprendre quels sont les défis soulevés par les nouvelles technologies sur les enregistrements des titres de protection. Dans ce contexte, nous souhaiterions féliciter l'OMPI pour l'excellente performance réalisée par les systèmes du PCT et de Madrid en 2022 malgré l'actuelle fragilité de l'économie mondiale. En revanche, le manque de ressources affectant le bon fonctionnement du registre de Lisbonne nous inquiète. Le grand nombre d'adhésions à l'Acte de Genève enregistrées cette année démontre l'attractivité des indications géographiques, notamment auprès des pays en développement. Mais il est urgent que le registre de Lisbonne soit doté de moyens humains et financiers suffisants pour qu'il puisse fonctionner de manière adéquate et répondre aux nouvelles adhésions.
 - Troisième et dernier point, il convient de garder en tête que les travaux normatifs sont au cœur du mandat de l'OMPI. En 2024, l'OMPI organisera deux conférences diplomatiques : une conférence sur un instrument juridique international concernant la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés

aux ressources génétiques et une deuxième conférence sur un traité relatif au droit des dessins et modèles. Bien que la Suisse ne soit pas demandeur de ces conférences diplomatiques, nous sommes engagés dans les discussions préparatoires de ces dernières et espérons pouvoir contribuer à des solutions réalistes dans ces domaines importants.

- Madame la Présidente, soyez assurée de l'entière coopération de ma délégation pour contribuer à une conclusion positive de ces assemblées.

Merci Madame la Présidente.